

# - VILLE DE MALEMORT-SUR-CORRÈZE -

## Compte Rendu Sommaire de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 27 juin 2008

L'an deux mil huit, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 juin 2008, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POUYADOUX, Maire, le 27 juin 2008.

### Membres présents :

Mme AUDEBERT-POUGET, M. NEYRET, Mme TARDIEU, M. POUZYREFF, Mme RIBEROL, M. LABORIE, Mme BRUAT, M. SOULARUE - *Maires-Adjoints*.

Mme POIGNET, M. CROUZEVIALLE, Mme MARTINAUD, M. LACASSAGNE, Mme BOUDIE, M. SALEIX, Mme TRIBOULET, M. SOURZAT, M. BARRET, Mme TREINSOUTROT, M. MACHEMIE, Mme MEUNIER, M. VERGNE, Mme TEYSSOU, M. DELFOUR, Mme DUMAS, M. RIGOUX, M. PERTZBORN, M. MAZERON - *Conseillers Municipaux*

### Membre absent ayant donné pouvoir :

Mme DE OLIVEIRA (à M. POUYADOUX)

### Membre absent :

/

.....  
Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Madame Delphine MARTINAUD, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

## **DECISIONS**

*Huit décisions ont été prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

**1. 🌀 N°08-08 🌀** Convention pour une mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé avec le Bureau QUALICONSULT SECURITE pour l'aménagement de la rue Pasteur. Cette convention est valable pendant la phase de réalisation des travaux.

Coût : 1 554.80 euros TTC.

**2. 🌀 N°08-09 🌀** Avenant au contrat de maintenance concernant le photocopieur Canon CLC 3220 (remplacement du photocopieur Canon IR 3100 C).

**3. 🌀 N°08-10 🌀** Convention pour prise en charge et traitement sur le site de compostage de la Société Agri Compost Environnement, de déchets verts produits par la Commune de Malemort.

La convention est valable 4 ans.

Coût : Traitement : 30 € HT / tonne de déchets verts  
Location de benne : 17 € HT / semaine  
Rotation / enlèvement : 52 € HT / enlèvement

**4.** ☞ **N°08-11** ☞ Marché de maîtrise d'œuvre avec le Bureau d'Etudes DEJANTE pour la réhabilitation de l'ouvrage d'art OA n°13 de Montchal Bas sur le ruisseau « La Loyre ». Le taux d'honoraires relatif à cette prestation est de 9 %.

**5.** ☞ **N°08-12** ☞ Conventions de formations professionnelles avec l'organisme de la Croix Rouge Française pour l'année 2008.  
Coût : 89 €uros par formation.

**6.** ☞ **N°08-13** ☞ Contrat de location et d'entretien d'une machine à affranchir avec la Société NEOPOST France. Le contrat est valable à compter du 10 juin 2008 pour une durée de 5 ans.  
Coût : 755.34 €uros HT/an.

**7.** ☞ **N°08-14** ☞ Contrat avec la Société MAILFINANCE pour la location de la balance de la machine à affranchir. Le contrat est valable à compter du 10 juin 2008 pour une durée de 5 ans.  
Coût : 515.76 €uros HT/an.

**8.** ☞ **N°08-15** ☞ Contrat d'audit et d'assistance à la passation d'un marché d'assurance avec la société ARIMA Consultants.  
Coût : 3 588 €uros TTC.

## **1. Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

*Rapporteur : Monsieur LE MAIRE.*

Le renouvellement de la série A des sénateurs interviendra le dimanche 21 Septembre 2008.

Les Conseils Municipaux concernés ont donc été convoqués le 27 Juin afin de désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner est précisé suivant les catégories de communes.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal qui correspond à la population de la commune.  
Il n'y a pas lieu d'élire de délégués supplémentaires.

Le nombre de délégués suppléants est déterminé par rapport au nombre de délégués.  
Le nombre de suppléants est de 3 quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à 5. le nombre est augmenté de 1 par tranche de 5 délégués.

Il convient donc de désigner 15 délégués et 5 délégués suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée.

Les candidats sont : Monsieur POUYADOUX Jean-Jacques  
Madame MEUNIER Frédérique  
Monsieur PERTZBORN Patrick

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)..... 29  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0  
Nombre de suffrages exprimés..... 29

Nom du candidat tête de liste	Suffrages obtenus	Mandats de délégués	Mandats de suppléants
Jean-Jacques POUYADOUX	21	11	4
Frédérique MEUNIER	8	4	1
Patrick PERTZBORN	0		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : 21 voix pour la liste de Mr POUYADOUX  
et 8 voix pour la liste de Mme MEUNIER

Les délégués élus sont :

- \* Jean-Jacques POUYADOUX
- \* Martine AUDEBERT-POUGET
- \* Norbert NEYRET
- \* Sylvie TARDIEU
- \* Michel POUZYREFF
- \* Maryse RIBEROL
- \* Jean-François LABORIE
- \* Martine BRUAT
- \* Alain SOULARUE
- \* Monique POIGNET
- \* Frédérique MEUNIER
- \* Olivier VERGNE
- \* Françoise TEYSSOU
- \* Serge DELFOUR
- \* Bernard CROUZEVALLE

Les suppléants élus sont :

- \* Delphine MARTINAUD
- \* François LACASSAGNE
- \* Catherine BOUDIE
- \* Marie-Françoise DUMAS
- \* Jacques SALEIX

*Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20 heures 15.*

Le 30 juin 2008

Pour affichage,  
Le Maire,

